

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 97 (2000)
Heft: 10

Rubrik: Chronique du Liebefeld

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

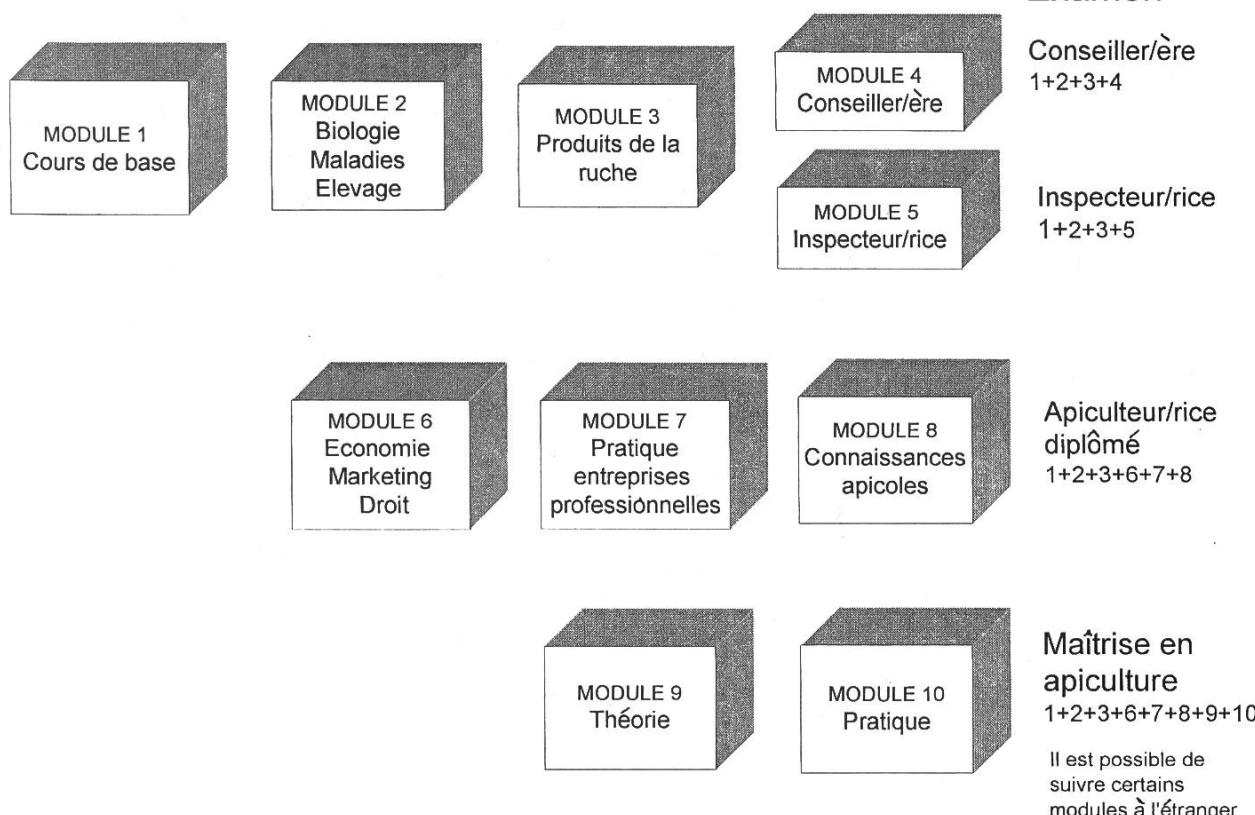
Chronique du Liebefeld

La formation des apiculteurs(trices) suisses est-elle suffisante ?

Situation

- Chaque année on constate dans la pratique des « pannes » assez importantes qui pourraient être évitées au moyen de connaissances plus étendues ou de mesures plus adéquates : par exemple les maladies, l'hygiène, les pertes de colonies, les résidus dans le miel, une meilleure conscience de la qualité des produits de la part des apiculteurs(trices), etc.
- Beaucoup d'apiculteurs(trices) ne profitent pas de l'offre de cours de formation et de perfectionnement.
- L'efficacité de la formation et de la consultation en apiculture semble plutôt modeste (enquête).
- Il n'existe pas de stimulation à la formation, par exemple pas de certificat de capacité reconnu. La Suisse est le seul pays où la possibilité d'une formation professionnelle en apiculture fait défaut.

Formation des apicultrices/teurs (exemple)



- La législation traite les apiculteurs(trices) comme des détenteurs d'animaux professionnels (loi sur les épizooties, loi sur les denrées alimentaires, droit des obligations).
- En Suisse, il y a environ mille apiculteurs(trices) (4 %) qui détiennent quarante colonies et plus (revenu accessoire).
- L'apiculture souffre d'un manque de relève.

Chance

- La nouvelle législation suisse sur la formation professionnelle crée les conditions pour une « formation dans le tertiaire » en qualité d'apiculteurs(trices) dans un « domaine professionnel », par exemple « professions dites vertes » (formation scolaire de base, première profession, deuxième profession en tant que revenu accessoire).
- Procédure : la FSSA crée un groupe chargé d'élaborer un concept. La FSSA dépose une demande auprès de l'OFFT.

Soutien : Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Centre de recherches apicoles.

P. Fluri